

N/Réf :

AB/EBC/2026-03-142

Dossier suivi par Emmanuelle BRET-CAPITAINE

Objet : Procédure de Modification de Droit Commun n°2 du PLUi du Pays de Pouzauges

Pouzauges, le 30 mars 2026

Madame la Présidente,

Par arrêté n°CC2025_216 en date du 27 novembre 2025, la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges a prescrit une procédure de modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Conformément aux dispositions de l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre pour avis l'ensemble des pièces du dossier de procédure.

Pour votre information, le dossier sera parallèlement adressé à Monsieur le Préfet de Département, et fera l'objet d'une procédure d'enquête publique courant juillet 2026.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Vice-Président en charge de l'urbanisme,
Lionel GAZEAU



**Pays de
Pouzauges**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de communes du Pays de Pouzauges

Maison de l'Intercommunalité • BP 10267 • La Fournière • 85702 Pouzauges Cedex • accueil@paysdepouzauges.fr

Tél. 02 51 57 14 23